

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 4 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (« LA RÉGIE ») RELATIVE À
LA CAUSE TARIFAIRE 2005 DE GAZIFÈRE INC.**

TAUX D'INTÉRÊT SUR DETTE À LONG TERME

- 1. Références :** Pièce GI-1, document 2, page 2
Pièce GI-18, document 2, page 1
Pièce GI-18, documents 2.1 et 2.2
Pièce GI-23, document 1, page 4, question et réponse 2.3 b)

Préambule :

Gazifère établit le taux d'intérêt prévu sur la nouvelle émission de dette à long terme de 2005 en utilisant les prévisions du service économique de Enbridge Gas Distribution Inc. (EGD). Le taux des obligations de 10 ans prévu sur une base fiscale pour 2005 est 5,21 % auquel est ajouté une prime de risque de 2 %.

De plus, Gazifère répond à la question 2.3 b) de la Demande de renseignements de l'ACIG de la façon suivante :

Gazifère benefits financially with respect to the provision of centralized services by Enbridge Inc. in two ways:

1. By being part of the Enbridge group of companies, Gazifère does not need to supply all of its required services itself. Rather, it can obtain certain services from Enbridge Inc. on an as needed basis. This is a very cost-effective method of service delivery, since the services provided by Enbridge Inc. require highly skilled and experienced staff, which Gazifère would not be able to have employed full-time on its payroll. As well, Gazifère does not need dedicated, full-time resources to provide these services.

2. There are many economies of scale by being part of the Enbridge group of companies. Affiliated companies are all able to take advantage of Enbridge's size and purchasing power to obtain rates far below what a smaller company like Gazifère could obtain. Examples of costs savings obtained by the economies of scale are listed below:

...c. Reduction in banking and financing costs due to synergies on the Enbridge Inc. bank credit facility and reduced interest rates.

d. Reduction in financial systems costs based upon the development and support of one financial system across the entire enterprise.

e. Reduction in purchasing costs based upon volume discounts obtained due to the large annual "spend" by Enbridge Inc.

Demandes :

- 1.1 Veuillez expliquer pourquoi Gazifère n'utilise pas le coût de la dette intégrée de l'ensemble des activités réglementées de Enbridge Inc.
- 1.2 Gazifère précise que le *Centralized Services* favorise des économies notamment sur les coûts bancaires et de financement pour son bénéficiaire. Pourquoi, alors, Gazifère doit-elle ajouter une prime de risque de 2 % aux taux prévus des obligations de 10 ans ?

CONSOMMATIONS INDUSTRIELLES

2. Référence : Pièce GI-2, document 2

Préambule :

Gazifère a déposé une analyse des écarts entre les prévisions de consommation présentées dans la cause 2004 au 31 juillet 2004 et les consommations réelles au 31 juillet 2004. Il s'agit d'une baisse de 12,816,763 m³ (prévisions de 45,831, 923 et réelles 33,015,160). L'écart est principalement dû aux compagnies Domtar et Papiers Masson qui ont choisi d'utiliser l'huile au lieu du gaz naturel à cause de son faible prix.

Demande :

- 2.1 Il serait opportun d'obtenir les prévisions de consommations industrielles donnant suite à la signature des contrats annuels, pour la cause tarifaire 2005. Veuillez les déposer dès que possible.

CHARGES D'EXPLOITATION

- 3. Références :** Pièce GI-4, document 1, page 1, document 2, page 1, document 2.1, page 1, document 6.1
Pièce GI-18, document 2.4, page 2

Préambule :

Salaires Hausse de 64,3 % sur la période 1999-Réel à 2005-Budget

Ajout d'employés dû à la croissance de la clientèle Écart : 125 000 \$

Augmentations annuelles des salaires de 1999 à 2005 et répartition différente du salaire des employés horaires selon le genre de travail effectué Écart : 75 300 \$

Affaires réglementaires-Salaires : hausse de 123 900 \$ ou 154,9 % sur la période 1999-Réel à 2005-Budget

Demandes :

- 3.1 Veuillez fournir le nombre d'employés équivalent temps plein de 1999 à 2005 et veuillez ventiler ce nombre par types d'emploi et suivant les fonctions décrites à la pièce GI-4, document 1, lignes 1 à 11.
- 3.2 Veuillez déposer l'évolution de la masse salariale de 1999 à 2005.
- 3.3 Veuillez fournir le ratio nombre d'employés/nombre de clients de 1999 à 2005.
- 3.4 Veuillez ventiler la hausse de 123 900 \$ sur la période 1999-Réel à 2005-Budget pour chacune des causes que vous énumérez à la pièce GI-4, document 6.1

4. **Référence :** Preuve d'expert Option Consommateurs, 2 novembre 2004, page 21

Préambule :

“In order to ensure ratepayers are protected, affiliate service transfers to Gazifère should be regulated by compliance with a Régie-sanctionned Affiliate Relations Code. The Code should include, inter alia, transfer pricing rules and the requirement for Service Level Agreements. In the interim, Gazifère should immediately file the 2005 Intercorporate Services Agreement with EI in support of its request to recover any EI Corporate costs in 2005”

Demande:

- 4.1 Veuillez déposer copie du document *2005 Intercorporate Services Agreement* dont il est fait mention en préambule.

5. **Référence :** Pièce GI-4, document 4.1

Préambule :

Autres charges : Autres variations de 25 400 \$

Demande :

- 5.1 Veuillez expliquer la teneur de ces « Autres variations » d'un montant de 25 400 \$

FONDS DE ROULEMENT

6. **Références :** Pièce GI-8, document 1, page 5, document 3
Pièce GI-11, page 5, lignes 9 à 21
Pièce GI-12, document 2
-

Préambule :

Les besoins en fonds de roulement augmentent de 165,3 % entre le projeté 2004 (5+7) et la cause 2005, passant de 529 000 \$ à 849 000 \$. Cette augmentation est cependant justifiée par l'étude sur les LEAD-LAG.

Par ailleurs, Madame Lucie Vandal-Parent, dans son témoignage, donne suite à la demande de la Régie dans la décision D-2004-78 en présentant une analyse des ratios financiers à court terme.

Il est constaté que le Ratio de liquidité générale est de 0,24; 0,32; 0,41; 0,09; 0,38 pour les années 1999 à 2003.

Demandes :

- 6.1 Pour quels motifs Gazifère demeure-t-elle si éloignée du Ratio de liquidité de 1 ?
- 6.2 Quels sont les avantages et les désavantages de cette pratique, pour Gazifère ?
- 6.3 Quels seraient les besoins supplémentaires en fonds de roulement si Gazifère devait modifier sa politique pour maintenir un ratio à 1 et quel en serait l'impact sur les tarifs ?

TARIF 200 ET TARIFS DE GAZIFÈRE

7. **Référence :** Pièce GI-18, document 2, page 19, question 20.2

Préambule :

La Régie a demandé à Gazifère d'expliquer pourquoi les changements apportés au tarif 200 résultent en une hausse des coûts de l'ordre de 2 000 000 \$ pour Gazifère. En réponse, Gazifère réfère la Régie à sa réponse précédente à la question 19.1.

Demande :

- 7.1 Veuillez ventiler les coûts en comparant l'ancienne et la nouvelle méthode d'allocation des coûts et expliquez la hausse.

CHARGES D'EXPLOITATION

8. **Références :** Pièce GI-18, document 2, pages 8-9, réponse 10.1
Pièce GI-13, document 6

Demande :

- 8.1 Comment Gazifère vérifie-t-elle la validité des charges d'exploitation à payer à Enbridge?
-

9. Référence : GI-18, document 2.4, pages 6 et 7

Préambule :

Les Autres charges de Comptabilité des abonnés connaissent une forte hausse entre 2003-Réel et 2005-Budget. Cette hausse est de 26,5 % (le total des Autres charges passe de 268 800 \$ à 340 100 \$ pour une hausse de 71 300 \$). L'explication vient de hausses des charges de Supervision et des hausses de charges pour la Facturation des clients

Demandes :

- 9.1 Veuillez expliquer les raisons qui justifient la hausse relative à la Facturation des clients de 2003 à 2005.
- 9.2 Veuillez montrer l'évolution du poste Facturation des clients en fonction de l'évolution du nombre de clients et justifier la hausse sur la période 2003-2005.
- 9.3 Pour les Autres charges - Facturation des clients, veuillez expliquer la hausse de 17 600 \$ pour la période 2005 relativement à l'année projetée 2004 (5+7).

10. Références : Pièce GI-4, document 5.1
Pièce GI-18, document 2.4, page 9

Préambule :

GI-4, document 5.1 : Avantages sociaux-Rémunération au rendement : hausse de 108 200 \$ de 1999 à 2005

GI-18, document 2.4 page 9 : Avantages sociaux 2004 (5+7) relativement à 2003 : hausse de 5 800 \$

Demandes :

- 10.1 Veuillez expliquer sur quels paramètres est établie la rémunération au rendement.
- 10.2 Veuillez décrire les facteurs qui ont fait augmenter de 108 200 \$ le poste Avantages sociaux-Rémunération au rendement sur la période 1999-2005.

11. Référence : Pièce GI-4, document 6.1

Préambule :

Autres charges : Augmentation des honoraires professionnels entre autres pour l'embauche d'un expert pour l'étude du mécanisme incitatif et pour répondre aux exigences de la Régie dans les dossiers réglementaires

Demande :

11.1 Veuillez expliquer pourquoi les charges reliées à l'engagement de cet expert devraient être incluses dans la nouvelle année de base des charges si son engagement n'est pas récurrent.

12. Référence : Pièce GI-4, document 7.4, page 5 (Review of Inter-Affiliate Technology Cost Allocations)

Préambule :

Scope of Review

*EGD : Desktop Services : 115 200 \$
EGD : Network Services : 17 500 \$
EGD : Application Support : 50 300 \$*

Demande :

12.1 Veuillez spécifier, pour les trois montants mentionnés, sur quelle pièce de la section GI-4 s'appliquent ces montants.

13. Références : Pièce GI-4, document 1, documents 7 et 7.1

Préambule :

Ensemble de la Pièce GI-4 avec accent sur les Services entre compagnies affiliées à la ligne 13

Demandes :

13.1 Est-ce que la ligne 13 - Services entre compagnies affiliées de la Pièce GI-4, document 1 inclut toutes les charges de services offerts à Gazifère par des compagnies affiliées ?

13.2 Si non, veuillez préciser quelles charges de services entre compagnies affiliées ne sont pas incluses dans cette ligne 13.

13.3 Si oui, veuillez préciser à quelle(s) pièce(s) se retrouvent ces charges non incluses à la ligne 13 de la Pièce GI-4.

14. Référence : Pièce GI-4, document 7.1

Préambule :

Service de facturation : À la suite de l'application du Affiliate Relationship Code for Utilities en 2000, le coût du service est passé de 139 200 \$ à 305 100 \$.

Demandes :

- 14.1 Veuillez déposer la plus récente copie du *Affiliate Relationships Code For Gas Utilities*.
- 14.2 Veuillez fournir les coûts entre sociétés apparentées par nombre de clients et par revenu requis pour la période 1999-2005 chargés à EGD et à Gazifère; résultant de l'application du *Affiliate Relationships Code*.
- 14.3 Veuillez décrire les services que Gazifère reçoit et qui justifient le montant de 305 100 \$ pour 2005.
- 14.4 En quoi la hausse de 165 900 \$ sur la période 1999-2005 est-elle justifiée ? Veuillez expliquer.

15. Références : Pièce GI-4, document 7.1 et D-2000-48, pages 23-24

Préambule :

i) Facturation C.I.S.

Depuis 2000, le coût d'utilisation du système a augmenté d'environ 3,5 % par année pour tenir compte de l'inflation et de l'augmentation de la clientèle.

ii) « Gazifère déclare que les frais du CIS seront inclus dans la formule l'an prochain. La preuve soumise par Gazifère montre une différence de 70 300 \$ entre les frais proposés pour le service CIS en l'an 2000 et le montant prévu des frais pour une année complète, soit à partir de l'année 2001... La Régie considère que l'existence du besoin est démontrée et accepte comme étant raisonnable le montant de 185 700 \$ pour le CIS. La Régie prend acte de l'engagement de Gazifère d'absorber la hausse prévue pour les années subséquentes ».

Demandes :

- 15.1 Veuillez distinguer l'effet de l'inflation de l'effet de l'augmentation de la clientèle pour expliquer la hausse de 300 000 \$ des charges de CIS.
- 15.2 Veuillez décrire les services du CIS donnés à Gazifère.
- 15.3 Veuillez réconcilier la différence de 120 000 \$ entre le montant de 185 700 \$ et le montant mentionné à la pièce GI-4, document 7.1 en regard de la décision D-2000-48.
- 15.4 Veuillez préciser quels sont les coûts approuvés par l'Ontario Energy Board pour EGD et comparer les coûts par abonné de Gazifère à ceux de EGD.

16. Référence : Pièce GI-4, document 7.1

Préambule :

*Suite à un problème technique en 1999, EGD n'a pu facturer Gazifère pour l'utilisation de l'unité centrale de traitement (CPU). Le montant de 51 800 \$ en 1999 ne reflète donc pas le coût total pour le CPU. Augmentation due à l'application du *Affiliate Relationships Code for Gas Utilities* et à l'augmentation du nombre d'équipements informatiques.*

Demandes :

- 16.1 Puisque le montant de 51 800 \$ de 1999 n'est pas exact, veuillez fournir la valeur qui reflète le coût total pour le CPU.
- 16.2 Veuillez expliquer comment l'utilisation du *Affiliate Relationship Code* a permis d'estimer les coûts reliés à l'informatique.

- 17. Références :** Pièce GI-13, document 6, page 1, ligne 1, colonne 6
Pièce GI-4, document 1

Demande :

- 17.1 Veuillez expliquer comment et à quels endroits de la pièce GI-4, document 1, sont répartis les 507 300 \$ de « Overhead » mentionnés à la pièce GI-13, document 6, page 1.

- 18. Référence :** Pièce GI-18, document 2, page 4, réponse 5.1

Demandes :

- 18.1 Veuillez donner la base d'allocation du montant de 300 000 \$ pour le poste Facturation-C.I.S.
- 18.2 Veuillez exprimer les données financières du tableau en coûts par abonné.
- 18.3 Veuillez donner les montants équivalents et les montants par abonné pour EGD.

- 19. Référence :** Pièce GI-18, document 2, page 5, réponse 5.1

Préambule :

Le tableau présente le coût moyen par client selon les montants prévus pour l'année témoin 2005 pour Gazifère et EGD pour les montants pouvant être comparés...

Demandes :

- 19.1 Veuillez préciser quels sont les montants qui ne peuvent pas être comparés.
- 19.2 Concernant Enbridge Commercial Services, veuillez décrire les services qui sont rendus et à qui sont-ils rendus.
- 19.3 Est-ce que Enbridge Commercial Services fait de l'impartition ? Si oui, à qui et pour quels fonctions ou services, et à quels coûts ?
-

20. Référence : Pièce GI-18, document 2, pages 11, question et réponse 13.2

Préambule :

Veillez déposer une comparaison entre les coûts du Total Customer Care prévus par la demande actuelle et ceux de l'industrie...

Gazifère tente d'obtenir les chiffres mis à jour pour l'industrie.

Demandes :

- 20.1 Quelle est la définition des coûts directs et indirects à inclure dans le Total Customer Care selon la pratique de l'industrie.
- 20.2 Veuillez déposer les chiffres mis à jour pour l'industrie.
- 20.3 La Régie note qu'une hausse de 26 % du nombre moyen de clients de 2000 à 2005 se reflète par une hausse de 26 % du montant total du poste Total Customer Care. Veuillez justifier l'absence d'économies d'échelle.

TAXES MUNICIPALES

21. Référence : Pièce GI-18, document 2, page 5, réponse 6.1

Demandes :

- 21.1 Veuillez présenter à nouveau le tableau des taxes des années 2002, 2003 et 2004 projetées et réelles.
 - 21.2 Veuillez expliquer pourquoi, à la ligne Taxes municipales, on trouve 82 319 \$ alors qu'il est question d'une augmentation du revenu imposable de 52 319 \$.
 - 21.3 Veuillez préciser les informations à la note 2 concernant la correction apportée par le Ministère du Revenu. Veuillez déposer les pièces justificatives.
-